



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dijon, le **6 OCT. 2016**

Direction départementale des territoires

Service préservation et aménagement de l'espace

Affaire suivie par Laurent TISNE
Tél. : 03.80.29.44.84
laurent.tisne@cote-dor.gouv.fr

Monsieur le co-président,

Par courrier en date du 4 septembre 2016, vous avez saisi Monsieur le Président de la République sur la demande de distraction de la totalité de la forêt communale de TALANT, sollicitée par la municipalité.

Votre requête m'a été transmise afin que je puisse vous faire connaître la suite réservée à votre démarche.

Sur ce dossier, je suis en mesure de vous apporter les éléments suivants.

Conformément aux instructions en vigueur, l'office national des forêts ayant émis un avis défavorable, le dossier a été transmis à Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'alimentaire et de la forêt pour décision.

Je sais que le dossier a été transmis à la direction générale de l'office national des forêts le 31 août 2016.

Enfin, je vous précise que Monsieur le directeur départemental des territoires a également émis un avis défavorable sur cette demande de distraction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le co-président, l'expression de mes salutations distinguées.

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Serge BIDEAU

Monsieur Jean-Noël CABASSY
Co-président de l'association Forestiers du Monde

42 B avenue de Victor HUGO
21000 DIJON